



DONNÉES 2012

Les déchets d'activités de soins (DAS)

De quoi parle-t-on ?

Les déchets d'activités de soins sont les déchets issus des activités de recherche, de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif dans les domaines de la médecine humaine ou vétérinaire.

Parmi ces déchets, certains sont classés comme étant dangereux :

- Ceux qui présentent un **risque infectieux** (les DASRI). Il s'agit de tous les déchets des activités de soins potentiellement souillés par du **sang** ou un **liquide biologique** ainsi que les **produits sanguins à usage thérapeutique**¹. Ils doivent suivre des filières d'élimination spécifiques d'incinération ou de désinfection.

Parmi ces DASRI, on distingue le matériel piquant ou coupant (seringue, scalpel,...) destiné à l'abandon, qui présente également des risques physiques.

- Ceux qui présentent un **risque chimique** : par exemple, les médicaments cytotoxiques (utilisés notamment dans la lutte contre le cancer). Ils sont plus largement produits par les établissements de soins et nécessitent un traitement particulier, propre à leurs caractéristiques.

① Les gisements des déchets d'activités de soins en Rhône-Alpes

En 2012, près de **17 925 tonnes** de DAS ont été produits² en Rhône-Alpes dont 99% de DASRI (soit 17 685 tonnes). Les 1% restants (240 tonnes) correspondent à des déchets de préparation chimiques et à des médicaments cytotoxiques.

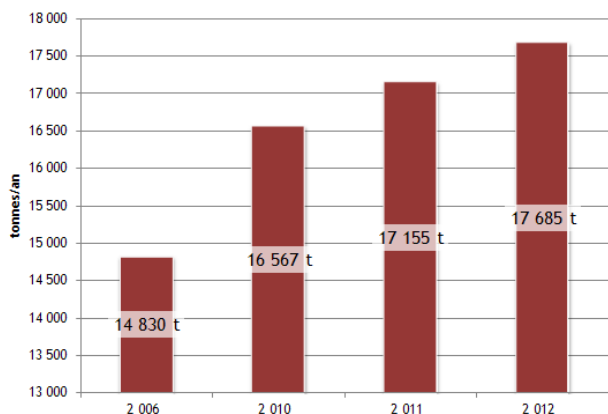


Figure 1 : Evolution des productions de DAS en région, depuis 2006

QUELLE EVOLUTION ?

En 2011, 17 155 tonnes de DAS étaient produits, soit une augmentation de 3%. (+ 19% depuis 2006).

Typologies de DASRI

Le PREDD a estimé une production de DASRI à environ 17 070 tonnes³ dont 86% issus des établissements de soins, 8% de semi-diffus (maison de retraite, laboratoire, ...) et 6% de diffus (professions libérales, vétérinaire, patients en automédication,...)⁴.

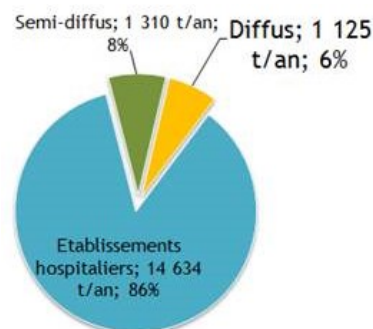


Figure 2 : Typologies de DASRI estimées par le PREDD, données 2012

Même si ces données méritent d'être remises à jour, le gisement collecté (14 830 tonnes en 2006) représenterait donc environ 88% de la production théorique. Les 12% de DASRI non collectés sont essentiellement des déchets semi-diffus et diffus.

1—Les pièces anatomiques d'origine humaine ne sont pas des DASRI, au sens de la nomenclature européenne des déchets. Elles ne sont donc pas prises en compte dans cette synthèse. Toutefois, des informations sur les filières et la liste des crématoriums acceptant ces déchets sont présentées dans le PREDD.

2—Selon les déclarations des éliminateurs de déchets dangereux, à la DREAL. Ce gisement ne tient pas compte des déchets rejoignant des exutoires non autorisés (filières déchets non dangereux,...).

3—Production théorique, estimée sur la base de ratios

4—Pour plus de détails, voir le PREDD, partie III, tableau 59.

En outre, concernant les productions diffuses des patients en automédication, près de **14 tonnes ont été collectées en déchèteries en 2012**. Indicateur i36

Or, l'étude ADEME de préfiguration de la REP DASRI avait estimé une production d'environ 100 tonnes. Toutefois il est difficile d'estimer une performance de collecte à partir de ces chiffres. La mise en place de la REP DASRI et l'agrément de l'éco-organisme DASTRI devraient permettre de disposer à terme de chiffres plus précis.

Toutefois, cette REP ne concerne que les déchets des patients en automédication et, comme vu ci-avant, des efforts importants restent à fournir pour les autres DASRI diffus et semi-diffus.

Focus sur l'émergence de la REP DASRI

Depuis décembre 2012, l'association DASTRI est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour assurer la collecte des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur. Il prend en charge l'obligation réglementaire des producteurs de médicaments et de dispositifs médicaux de mettre en place et de financer des produits mis sur le marché une fois arrivés en fin de vie. Cette obligation ne concerne que les produits piquants, coupants, tranchants, produits par les patients en auto traitement (PAT).



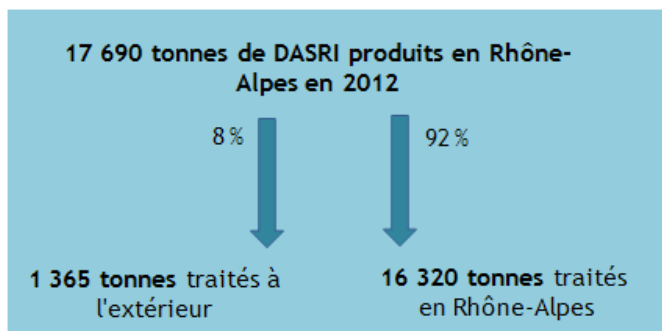
L'activité de l'éco-organisme s'articule autour des principales missions ci-dessous :

- La mise à disposition gratuite, aux pharmacies d'officine et aux pharmacies à usages intérieurs, de contenants spécifiques appelés « boîtes à aiguilles » (BAA).
- La collecte et l'élimination de ces BAA.
- L'information, la communication et la sensibilisation de l'ensemble des acteurs de la filière, y compris les patients.

Parallèlement, DASTRI développe un réseau national de point d'apport volontaire dont le maillage est conçu pour faciliter le dépôt des BAA par les patients en auto traitement. DASTRI a pour objectif de collecter, dans les 6 prochaines années, 60% des déchets perforants et piquants produits par ces patients. La mise en place de la REP DASRI devrait permettre de disposer de chiffres plus précis sur la production diffuse des patients en automédication. Aujourd'hui, la filière se met en place progressivement.

② Le transport et le traitement des déchets d'activités de soins à risque infectieux produits en Rhône-Alpes

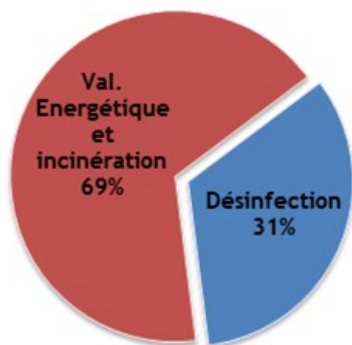
Sur les 17 690 tonnes de DASRI produits en Rhône-Alpes, 92% sont traités en Région. Les 8% de DASRI traités en dehors de la région sont très majoritairement traités en Auvergne, sur l'UIOM⁵ de Bayet (03).



QUEL OBJECTIF?

Depuis 2010, aucune évolution des quantités de DASRI provenant de la région, traitées en Rhône-Alpes et hors Rhône-Alpes, est à constater.

Figure 3 : Quantités de DASRI d'origine Rhône-Alpes traitées en Rhône-Alpes et hors Rhône-Alpes, en 2012 Indicateur i15



Sur l'ensemble des DASRI, près de 69 % sont orientés vers une valorisation énergétique et d'incinération. 31% des DASRI sont dirigés vers une désinfection⁶.

De plus 90% des déchets désinfectés sont envoyés en stockage suite à ce prétraitement.

QUELLE EVOLUTION ?

En 2006, 29% de DAS étaient désinfectés⁶.

Figure 4 : Répartition des DASRI entre les filières de traitement (désinfection, incinération), en 2012 Indicateur i47

5—Unité d'Incinération des Ordures Ménagères

6—La désinfection est un pré-traitement des DASRI qui consiste en une réduction de la contamination microbiologique des déchets. Ce pré-traitement est en général thermique associé à un déchetage ou broyage. En sortie de banalisation, les déchets ont un statut d'OM et doivent être traités en UIOM ou en ISDND.

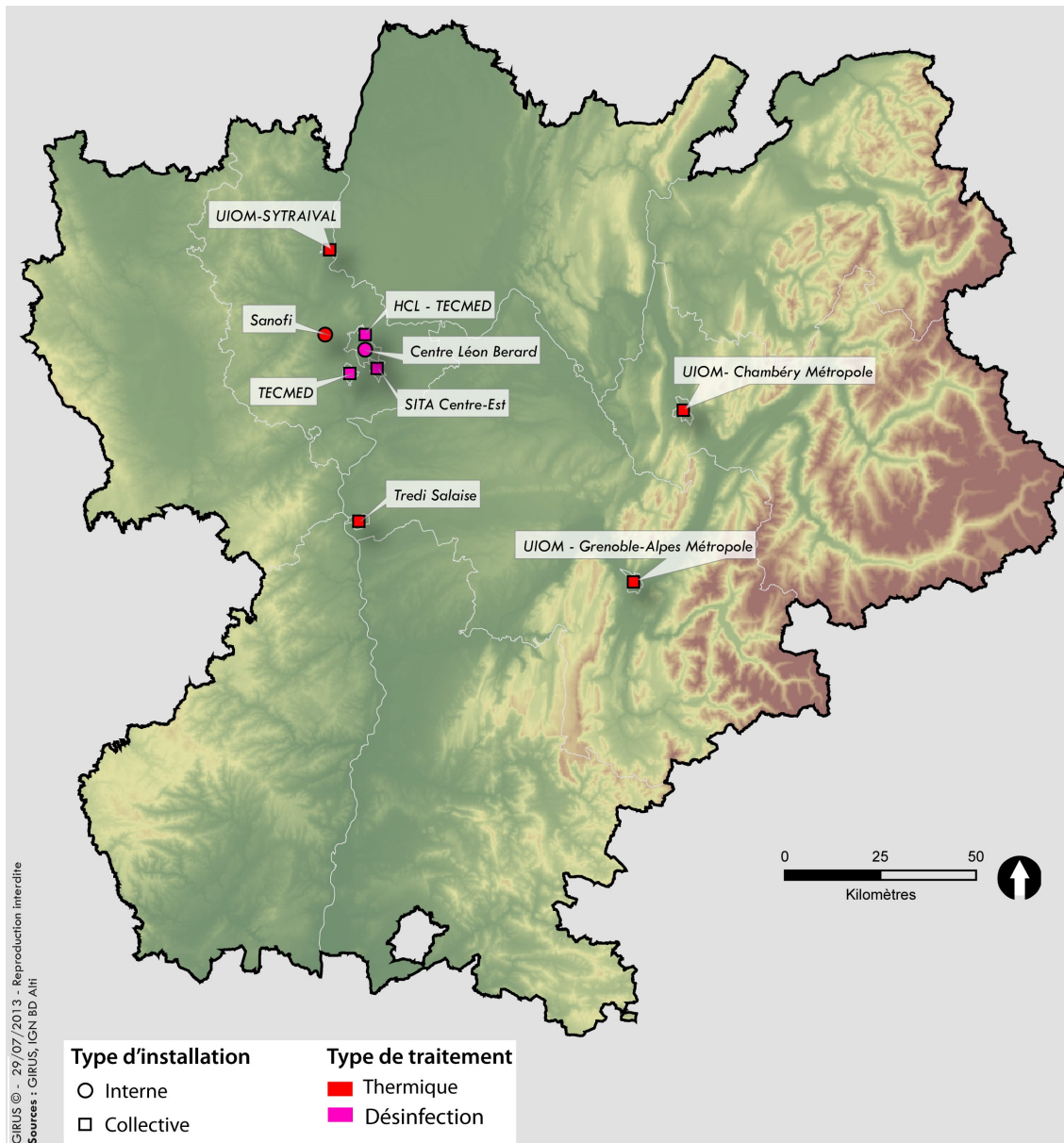
③ Les sites de traitement des DASRI en Rhône-Alpes

La Région compte 7 installations collectives de traitement des DASRI dont :

- 4 unités d'incinération, pour une capacité autorisée de 33 200 tonnes/an
- 3 unités de désinfection (dont une sur le site des HCL, réservée à leurs propres déchets) dont les capacités annuelles autorisées de l'installation de traitement sont les suivantes :
 - ⇒ 1 800 tonnes par an pour chacun des sites TECMED basés à Lyon et à Saint-Genis-Laval.
 - ⇒ 3 600 tonnes par an pour SITA Centre Est situé à Vénissieux.

Ainsi que 2 installations internes dont une unité de désinfection et une unité d'incinération.

La carte ci-dessous présente ces installations :



Pour aller plus loin

D'autres fiches de synthèse sont disponibles dans la rubrique SINDRA « les déchets dangereux »

- La prévention des déchets dangereux
- Les DEEE
- Le transport et le traitement des déchets dangereux
- Les impacts des déchets dangereux sur l'environnement et la santé
- Les déchets dangereux diffus

Les indicateurs de suivi du PREDD 2010- 2012

Axe 1 : Réduire la production de déchets dangereux et leur nocivité

Indicateurs	unité	fréquence	Précision définition	Source / Fournisseur de la donnée	2010	2011	2012
i15 Quantités de DASRI d'origine Rhône-Alpes traitées en Rhône-Alpes et hors Rhône-Alpes.	t/an	annuelle	Quantités de DASRI traitées hors banalisation (source SINDRA). Les DASRI entrants en banalisation ne sont pas connus à ce jour. Toutefois ces installations devraient entrer dans le système de déclaration BDREP sous peu. Distinction entre les origines Rhône-Alpes et autres.	DREAL - IREP (fichier BDREP/IREP Eliminateur) / SINDRA	15 150 t/an	16 968 t/an	17 690 t/an

Axe 2 : Améliorer la collecte et le captage des déchets dangereux diffus

i36 Quantités de DASRI produits par les patients en auto-médication, collectés via les pharmacies, les déchèteries, ou d'autres moyens de collecte	t/an	annuelle	Eco-organismes agréés	en déchèterie : 20 t	en déchèterie : 14 t
---	------	----------	-----------------------	----------------------	----------------------

Axe 3 : Favoriser la valorisation des déchets dangereux

Indicateurs	unité	fréquence	Source / Fournisseur de la donnée	2010	2011	2012
i47 Répartition des DASRI entre les filières de traitement (désinfection, incinération)	t/an; %	annuelle	Enquête éliminateurs + IREP (fichier BDREP/IREP Eliminateur France entière)	Incinération : 11 090 t - 73% Désinfection : 4 070 t - 32%	Incinération : 11795 t - 70% Désinfection : 5 173 t - 30%	Incinération : 69 % Désinfection : 31%